

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1051
6 février 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 février 2007, à 10 h 10

Présidente: M^{me} Glaudine MTSHALI (Afrique du Sud)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1051^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Maroc, de la République arabe syrienne, de l'Allemagne, à nouveau, de l'Égypte, du Pakistan, du Pérou et du Japon; le représentant de l'Allemagne s'exprimera au nom de l'Union européenne.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne.

D'emblée, je veux féliciter l'Ambassadeur de Norvège, M. Strømme, et l'Ambassadeur d'Italie, M. Trezza, de leur accession aux postes de coordonnateur pour le point 1 et le point 2 de notre ordre du jour, respectivement. L'Union européenne tient à vous assurer, Madame la Présidente, ainsi que tous les coordonnateurs, du plein appui de ses membres aux efforts que vous déployez pour guider et conduire nos travaux.

La non-prolifération, le désarmement et la limitation des armements restent des éléments indispensables d'une sécurité fondée sur la coopération entre États.

Nous soulignons qu'une réduction globale des stocks mondiaux d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, reste indispensable et qu'il incombe tout particulièrement à ceux qui disposent des arsenaux les plus importants d'y procéder. Cela dit, nous mesurons que des réductions considérables d'armes nucléaires ont été opérées depuis la fin de la guerre froide, en particulier par deux États membres de l'Union européenne.

Nous notons avec inquiétude que de graves incidents de prolifération nucléaire se sont produits au cours de ces dernières années.

Nous défendons l'idée d'appliquer le principe d'irréversibilité à toute mesure qui serait prise dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement nucléaires car il y va du maintien et du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, eu égard à ces circonstances.

L'Union européenne note que le Traité sur la réduction des armes stratégiques, ou Traité START, par lequel les arsenaux d'armes nucléaires stratégiques des États-Unis et de la Russie ont été ramenés à 6 000 ogives comptabilisées, doit prendre fin en 2009. Nous avons accueilli avec satisfaction la ratification du Traité de Moscou par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique en 2002, tout en soulignant que des progrès plus importants dans la réduction des arsenaux de ces deux pays s'imposaient. Nous notons aussi que le Traité de Moscou, qui limite le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées à 1 700 et 2 200, de part et d'autre, prendra fin le 31 décembre 2012. L'Union européenne a accueilli avec satisfaction les réductions des armes nucléaires déployées qui ont été opérées conformément au Traité START et au Traité de Moscou, et elle souligne que des progrès plus importants dans la réduction structurelle de ces arsenaux nucléaires s'imposent, dans le cadre de mesures consécutives appropriées. Nous

(M. Brasack, Allemagne)

accueillirions avec satisfaction une poursuite du processus considéré, notamment l'adoption d'un accord bilatéral consécutif au Traité START.

L'Union européenne souligne que les déclarations faites par les Présidents de la Russie et des États-Unis d'Amérique en 1991 et 1992 concernant des réductions unilatérales de leurs stocks d'armes nucléaires non stratégiques doivent être mises en œuvre, et elle invite tous les États qui sont dotés de telles armes à soumettre celles-ci aux processus de limitation des armements et de désarmement qu'ils ont engagés, en vue de leur réduction et de leur élimination.

L'Union européenne poursuit ses efforts en vue de faire de la transparence une mesure de confiance facultative, qui viendrait appuyer de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement.

En outre, l'Union européenne engage tous les États concernés à prendre les mesures concrètes voulues en vue de réduire le risque d'une guerre nucléaire accidentelle.

L'Union européenne reconnaît l'importance que revêtent, du point de vue du désarmement nucléaire, les programmes de protection physique, de destruction et d'élimination des armes nucléaires et des matières fissiles, comme le stipule le Partenariat mondial du G-8. Elle rappelle que ses États membres et la Communauté européenne participent à ces efforts, qui supposent notamment la désactivation de milliers d'ogives nucléaires, le démantèlement de sous-marins nucléaires et des opérations de conversion des stocks de matières de qualité militaire en des formes qui ne puissent plus servir à des armes nucléaires.

L'Union européenne est d'avis que la prévention de la prolifération nucléaire et la quête d'un désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, sont indispensables à la paix et à la sécurité mondiales. Le TNP est la pierre angulaire de ce régime, qui repose sur trois pièces maîtresses – la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – qui se renforcent l'une l'autre. Nous estimons que ce traité est aujourd'hui aussi important qu'il l'était au moment de sa conclusion, il y a près de quarante ans. Étant donné les problèmes épineux auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui, il importe au plus haut point qu'elle preserve l'intégrité et l'autorité du TNP en s'efforçant de réaliser tous les objectifs énoncés dans le Traité, d'une manière structurée et équilibrée. C'est là ce que veut la Position commune que le Conseil de l'UE a adoptée le 25 avril 2005, avant la dernière Conférence d'examen du TNP, et que l'Union européenne maintient.

Nous continuerons aussi à œuvrer à une adhésion universelle au TNP. La possession d'armes nucléaires par des États qui ne sont pas parties au TNP et l'inexécution des dispositions du Traité par ceux qui y sont parties risquent de saper les efforts déployés en matière de non-prolifération et de désarmement. Par conséquent, l'Union européenne continue, conformément à sa Position commune du 25 avril 2005, à engager tous les États qui ne sont pas parties au TNP à prendre des engagements en faveur de la non-prolifération et du désarmement et à inviter les États qui ne le seraient pas encore à devenir parties au Traité en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

De plus, nous engageons tous les États à conclure un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel.

(M. Brasack, Allemagne)

L'Union européenne regrette que les États parties au TNP ne soient pas parvenus, à la Conférence d'examen de 2005, à s'entendre sur un document final de fond afin de juguler les dangers les plus pressants auxquels le Traité est exposé. La Conférence d'examen de 2010 devrait offrir des possibilités nouvelles, aussi ne ménagerons-nous aucun effort pour qu'elle soit couronnée de succès. L'Union européenne se réjouit à la perspective de la première réunion du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du TNP, réunion qui aura lieu en 2007 à Vienne. Nous contribuerons activement au succès de la réunion considérée. À notre avis, il faudra, au cours du prochain cycle d'examen du Traité, que des résultats tangibles soient enregistrés en ce qui concerne chacune des trois pièces maîtresses du Traité, afin qu'il soit possible de renforcer le régime de non-prolifération et les efforts de désarmement. Nous nous réjouissons donc à la perspective d'examiner ces questions avec toutes les parties.

L'Union européenne apporte de nouveau son ferme appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, à son avis, est appelé à devenir un pilier central du régime de non-prolifération et de désarmement, conjointement avec un traité qui interdirait la production de matières fissiles et eu égard à l'accord intervenu en 1995 entre les États parties et au TNP. Elle attache donc la plus haute importance à l'entrée en vigueur la plus rapide possible du Traité d'interdiction complète des essais.

L'Union européenne continue à engager les États, en particulier ceux qui sont énumérés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans plus attendre et sans conditions. L'année dernière, le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature de ce traité nous a rappelé à tous que nous devons redoubler d'efforts afin d'obtenir les ratifications qui restent nécessaires pour que le Traité puisse entrer en vigueur. L'UE est convaincue qu'une interdiction juridiquement contraignante des explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toutes autres explosions nucléaires, ainsi qu'un régime de vérification qui fasse autorité, revêtent une importance vitale. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, nous exhortons tous les États à appliquer un moratoire et à s'abstenir de tous actes qui seraient contraires aux dispositions du Traité et aux obligations qui en découlent.

L'Union européenne attache sans conteste la priorité à la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui constituerait à son sens un moyen de renforcer le désarmement et la non-prolifération. Il est aujourd'hui évident, à la Conférence, que, de toutes les questions nucléaires, celle d'un tel traité se prêterait le mieux à des négociations prioritaires et offre une occasion à ne pas manquer.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadrice Christina Rocca.

M^{me} ROCCA (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Le point de l'ordre du jour sur lequel nous sommes appelés à nous pencher aujourd'hui s'intitule «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire». Les observations que je ferai aujourd'hui porteront toutefois sur la création des conditions nécessaires à un désarmement nucléaire.

(M^{me} Rocca, États-Unis d'Amérique)

Ce choix obéit à une raison: la course aux armements nucléaires a cessé il y a quinze ans – elle a pris brutalement fin à l'issue de la guerre froide et, dans l'intervalle, les principaux protagonistes de la guerre froide ont opéré une réduction des ogives nucléaires sur une échelle naguère inimaginable. La question qui nous occupe, par conséquent, n'est pas de mettre fin à une course qui, pour la plupart d'entre nous, a cessé. Il s'agit plutôt de savoir comment nous pouvons empêcher l'apparition de nouvelles courses aux armements à l'échelon régional et créer les conditions nécessaires pour achever le processus de désarmement nucléaire.

Nombre de membres de la communauté internationale ont trop longtemps opté pour la solution de facilité qui consistait à laisser aux seuls États dotés d'armes nucléaires le soin de se charger de toutes les mesures à prendre à cet égard. Pour être politiquement commode, cette solution néglige la réalité du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Le TNP n'a jamais envisagé le désarmement nucléaire complet sans qu'il soit tenu compte de la situation internationale en matière de sécurité. De fait, c'est tout le contraire. Le Traité fait sagement apparaître qu'un désarmement nucléaire complet dépend d'une amélioration de toute la situation sur le plan de la sécurité. À cet égard, chaque État partie au TNP a un rôle à jouer dans l'accomplissement de la promesse faite à l'article VI.

À l'article VI, les États parties se sont engagés, entre autres, à faire cesser la course aux armements nucléaires à une date rapprochée. C'est chose faite, fort heureusement. Afin qu'aucun doute ne subsiste quant au fait que la course aux armements entre les superpuissances nucléaires est terminée, ou quant à nos intentions, qu'il me soit permis de retracer la voie dans laquelle les États-Unis se sont engagés et ce que le pays a accompli depuis la fin de la guerre froide. En 2012, les stocks nucléaires des États-Unis auront été ramenés à près d'un quart de ce qu'ils étaient à la fin de la guerre froide, tandis que les ogives nucléaires stratégiques déployées par les États-Unis sur le terrain auront été ramenées à environ un tiers des niveaux de 2001. Ces réductions concernent notamment nos systèmes les plus modernes: les missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper ont déjà été complètement désactivés, cependant que quatre sous-marins Trident équipés de missiles balistiques ont été mis hors service. Au total, plus de 1 000 missiles et bombardiers stratégiques et 450 silos d'ICBM ont été éliminés.

Avec la destruction des dernières ogives nucléaires tactiques, dont il y avait plus de 3 000 à éliminer, l'initiative nucléaire du Président, de 1991, a été complètement mise en œuvre. Cinquante-huit tonnes métriques d'uranium hautement enrichi de nos stocks de défense ont été diluées par mélange pour servir de combustible de réacteur. Les États-Unis et la Russie se sont engagés à transformer à eux deux 68 tonnes métriques (soit 34 tonnes chacun) de plutonium de qualité militaire en des formes qui ne puissent plus servir à la fabrication d'armes, principalement en le brûlant dans des réacteurs. En vertu d'un accord passé avec les États-Unis, la Russie a transformé en combustible de réacteur, par dilution et mélange, 292 tonnes métriques d'uranium hautement enrichi retiré des armes russes. Si l'on se reporte à ce que l'AIEA entend par «quantités significatives» de matières nucléaires pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires, les matières ainsi détruites auraient pu servir à la fabrication de plus de 20 000 armes nucléaires. Les États-Unis et la Russie sont convenus de fermer leurs réacteurs de production du plutonium à des fins d'armement et, plus récemment, ont arrêté les dates de fermeture des trois derniers réacteurs de production russes et de leur remplacement par des centrales à combustible fossile. Les États-Unis ont aidé à financer la reconversion, à des activités commerciales

(M^{me} Rocca, États-Unis d'Amérique)

pacifiques, de plus de 60 000 scientifiques qui avaient travaillé à l'armement soviétique. Ils ont aussi aidé la Russie à réduire et à sécuriser son complexe d'armement nucléaire de manière que la Russie puisse, comme elle était résolue à le faire, maintenir sa propre sécurité. L'assistance fournie aux États de l'ex-Union soviétique a coûté au peuple américain des milliards de dollars. Après tous les efforts ainsi consentis et toutes les dépenses qui y ont été consacrées à ce jour, le Département de l'énergie des États-Unis a demandé au Congrès de doubler son budget pour le démantèlement des armes nucléaires, afin que nous puissions réduire encore le nombre d'ogives nucléaires qui attendent toujours d'être éliminées. Ainsi, depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis et l'ex-Union soviétique ont opéré un désarmement qui, d'un point de vue numérique, est sans précédent.

Malgré ces réalisations, il en est qui, tout en saluant les réductions, affirment que le problème réside dans le fait que les pays continuent de faire fond sur les armes nucléaires, même à des niveaux plus bas. Là encore, on passe à côté de l'essence de la politique nucléaire des États-Unis. Le dernier examen du dispositif nucléaire des États-Unis, dont les résultats ont été repris dans un document que le Président a approuvé en 2002, a marqué un net départ de la planification nucléaire passée du pays, qui faisait fond sur une «triade» stratégique d'armes nucléaires lancées par air, mer et terre. Ce document esquissait la mise en place d'une nouvelle triade stratégique, incluant certes des armes nucléaires, mais sans être largement fondée sur ces armes. Cette nouvelle triade comprend des armes de frappe, tant nucléaires que classiques, à énergie cinétique et non cinétique, des défenses actives et passives, une infrastructure de défense à même d'être adaptée à des menaces nouvelles et en évolution, ainsi que des capacités améliorées de commandement, de contrôle, de renseignement et de planification. Les capacités stratégiques prévues dans ce document donneront aux futurs présidents des États-Unis plus d'informations, plus de possibilités et plus de temps pour prendre des décisions d'importance critique, reculant ainsi d'autant le moment où ils devront employer des armes nucléaires. Ce sont précisément les nouvelles conceptions consacrées dans le document issu de l'examen du dispositif nucléaire qui ont ouvert la voie aux réductions historiques, toujours en cours. Toutefois, l'impact de ce document ne se résumera pas aux réductions aujourd'hui en cours, puisqu'il prévoit la possibilité de plus grandes réductions encore des armes nucléaires lorsque la nouvelle triade aura été complètement mise en place.

Les armes nucléaires continuent de jouer un rôle dans le monde d'aujourd'hui, rôle qui, manifestement, n'est pas incompatible avec le TNP. En effet, en attendant que les pays de la planète créent les conditions nécessaires à l'élimination complète des armes nucléaires – ce à quoi tous les États parties au TNP aspirent en définitive –, la protection que les États-Unis offrent à tous leurs alliés peut, dans la pratique, ralentir la prolifération nucléaire tout en diminuant la probabilité de l'apparition de nouvelles courses aux armements nucléaires. C'est un fait établi que plusieurs États ont renoncé à lancer un programme d'armement nucléaire ou ont mis fin à un tel programme parce que les garanties de sécurité données par les États-Unis et leurs armes nucléaires les ont convaincus de ne pas chercher à se doter de telles armes. Ces garanties continuent de jouer un rôle non négligeable aujourd'hui, puisque leur existence aide à persuader certains pays qu'ils n'ont toujours pas besoin de telles capacités, malgré la menace croissante présentée par certains États qui ont violé leurs engagements au titre du TNP en établissant des programmes clandestins d'armement nucléaire. À cet égard, la protection nucléaire des États-Unis reste nécessaire dans les circonstances actuelles, car elle aide à jeter les bases

(M^{me} Rocca, États-Unis d'Amérique)

de nouveaux progrès dans la voie du désarmement. En définitive, cependant, l'objectif de tous les États devrait être de créer des conditions telles qu'aucun pays n'ait besoin de fonder sa sécurité sur les armes nucléaires.

Quelles sont donc les conditions nécessaires pour que les réductions en cours des armes nucléaires se poursuivent jusqu'à leur aboutissement logique? Quelle doit être en l'occurrence la situation internationale sur le plan de la sécurité? On pourrait supposer que, pour qu'une telle situation existe, il faut notamment que tous les États s'acquittent pleinement et dans la transparence de leurs obligations internationales, en particulier celles qu'ils ont contractées au titre du TNP. Cela requiert que les membres de la communauté internationale collaborent afin de veiller à ce que leur territoire n'abrite pas de terroristes, ni ne serve au trafic des armes de destruction massive et des matières nécessaires à leur production. Sans doute faudrait-il aussi qu'existe, sous une forme ou une autre, l'assurance que les capacités en matière d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ne seront pas reconstituées, et que soient élaborés les moyens de répondre à tous besoins en matière de sécurité qui subsisteraient après un désarmement nucléaire – moyens militaires, donc, mais non nucléaires –, pour autant qu'un tel désarmement soit envisagé avant que n'intervienne un traité sur un désarmement général et complet. Cela requiert, à n'en pas douter, que les États ne considèrent pas qu'un accroissement de leur propre sécurité doive se faire aux dépens de celle des autres, suivant un calcul où les gains des uns doivent égaler les pertes des autres. De fait, nous envisageons là un monde dans lequel la diminution des tensions internationales et le renforcement de la confiance internationale feraient qu'il nous serait possible à tous de transcender la dynamique et les préoccupations d'une rivalité militaire, qui ont encouragé les pays à faire fond sur les armes nucléaires à ce jour. Ce ne sera pas chose facile que d'instaurer de telles conditions. Toutefois, cela ne défie pas l'imagination, et il ressort clairement du TNP que tous les États parties à cet instrument sont attachés à la réalisation de cet objectif ultime.

Chaque État a un rôle à jouer dans la mise en place de ces conditions, tant en leur qualité d'acteurs nationaux souverains qu'en tant que parties aux efforts multilatéraux. Tous les pays doivent s'employer à limiter les dangers inhérents aux armes chimiques, biologiques et nucléaires et aux vecteurs de telles armes, car il va du succès de toute initiative prise pour faire face à la menace que présentent les armes de destruction massive. Les institutions et les instruments multilatéraux ne peuvent pas se substituer à des États souverains et exercer à leur place les responsabilités qui incombent à ces derniers, pour ce qui est d'empêcher la prolifération de ces armes. Les institutions et instruments multilatéraux peuvent établir des obligations et règles juridiques, apporter assistance et encouragement à ceux qui demanderaient une aide pour se conformer à ces règles, et imposer des sanctions en cas de violation, mais il appartient en dernière analyse aux États souverains de faire en sorte d'endiguer la prolifération des armes de destruction massive, la plupart d'entre eux ayant aussi les moyens nécessaires à cela.

Les États-Unis continueront à retirer des armes nucléaires des stocks qu'ils ont déployés, suivant le plan de réductions qu'ils ont annoncé, tout en continuant à collaborer avec la communauté internationale à la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. Il est une question qui se prêterait à des efforts collectifs, à savoir la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La plupart des États

(M^{me} Rocca, États-Unis d'Amérique)

dotés d'armes nucléaires ont proclamé il y a longtemps un moratoire sur la production de telles armes. Toutefois, il faudra que de tels moratoires s'universalisent pour qu'il soit possible de réaliser des réductions nucléaires complètes et irréversibles. J'engage mes collègues à la Conférence du désarmement à se joindre à moi pour conjuguer de nouveau nos efforts en vue de parvenir à l'adoption d'une mesure à laquelle nous avons tous apporté notre appui.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la représentante des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Mohammed Loulichki.

M. LOULICHKI (Maroc): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes sincères félicitations pour l'efficacité de votre présidence de la Conférence du désarmement et de vous dire le bonheur que je ressens de voir une sœur africaine conduire avec discernement les travaux de l'une des principales instances multilatérales de la communauté internationale.

Suite à l'initiative des six Présidents de la session de 2007, nous réitérons cette année, faute de mieux, l'expérience des débats thématiques sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de notre Conférence. En l'absence de consensus sur un programme de travail, cette démarche demeure pertinente et utile, et nous sommes sûrs qu'avec l'aide des coordonnateurs que vous avez désignés vous saurez nous rapprocher davantage de notre objectif ultime, à savoir le lancement de négociations sur des questions de fond; à cette fin, vous pourrez compter sur notre soutien et notre pleine coopération.

Le Royaume du Maroc a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive et continue d'œuvrer pour un désarmement général et complet, en particulier pour un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable. Nous sommes convaincus que, tant que les armes nucléaires existeront, il ne saurait y avoir de réelle sécurité ni de stabilité effective sur le plan régional ou international. Plus de quinze années après la chute du Mur de Berlin et la fin de l'affrontement idéologique et stratégique entre les deux blocs, l'utilisation des quelque 27 000 armes nucléaires recensées dans le monde peut provoquer à tout moment une catastrophe d'une ampleur inimaginable. Le fait que nombre de ces armes sont activement déployées et placées en alerte permanente rend ces risques plus préoccupants et notre responsabilité plus grande.

Indépendamment même du risque de leur emploi, les armes nucléaires privent les nations qui les détiennent ou celles qui cherchent à se les procurer de moyens financiers techniques et humains qui permettraient de résoudre d'autres problèmes majeurs de l'humanité. Comme l'a déclaré le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, dans son message à la Conférence au début de la présente session, les dépenses militaires dans le monde atteignent désormais plus de 1 000 milliards de dollars, soit 2,5 % du PIB de tous les pays, ou deux fois et demie le montant nécessaire à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement, que la communauté internationale s'est maintes fois engagée à atteindre.

Le Royaume du Maroc, qui est profondément attaché aux vertus du dialogue et de la concertation, estime que, en l'état actuel des positions et des perceptions en présence, seule une stratégie des «petits pas» axée sur la réalisation d'objectifs pratiques et graduels peut nous

(M. Loulichki, Maroc)

permettre d'avancer vers la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cette approche passe d'abord par le renforcement des instruments internationaux existants, en particulier l'entrée en vigueur, dans les plus brefs délais, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans un strict respect des trois piliers de cet instrument, que sont l'obligation pour les puissances nucléaires d'œuvrer en faveur d'un désarmement général et complet, la nécessité pour les États non dotés d'armes nucléaires de respecter intégralement leurs engagements en matière de non-prolifération, ainsi que le droit reconnu à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. De même, il est opportun de réitérer la pertinence des documents finals des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000, qui n'ont malheureusement reçu qu'une application insuffisante et parcellaire, comme c'est le cas en particulier pour la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et les 13 mesures concrètes adoptées en 2000, préconisant notamment la création immédiate d'un organe subsidiaire approprié de la Conférence du désarmement qui serait chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire et d'élaborer une convention à ce sujet.

Aux risques d'affrontement militaire traditionnel, se sont ajoutées des menaces nouvelles, complexes et souvent interdépendantes, à la tête desquelles figure le terrorisme, notamment nucléaire. L'existence de matières nucléaires en errance, la confirmation d'un marché noir des techniques et matières à double usage, la crise chronique des instances multilatérales chargées du désarmement et de la non-prolifération, conjuguées au développement et à l'accessibilité sans précédent des technologies de la communication ainsi qu'à une situation internationale instable, voire explosive dans certaines régions, accentuent ces risques et nous interpellent tous. Afin de faire face à cette menace mondiale de dévastation et de cruauté sans limites, une coopération internationale étroite, concertée et coordonnée est plus que jamais indispensable – une coopération renforcée et multidimensionnelle, qui allie engagement politique, plate-forme juridique et action concrète et opérationnelle.

C'est dans ce contexte que mon pays a accueilli la première réunion convoquée dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui s'est tenue les 30 et 31 octobre 2006 à Rabat avec la participation de 13 pays, en plus de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette initiative, annoncée le 15 juillet 2006 par le Président des États-Unis, Georges W. Bush, et le Président de la Russie, Vladimir Poutine, lors du Sommet du G-8, vise en particulier à améliorer la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires et radioactives ainsi que leur protection et celle des installations nucléaires, afin de prévenir les activités terroristes nucléaires. L'Initiative vise également à créer un réseau de nations partenaires pour faire face à cette forme de menace terroriste ainsi qu'à prévenir et lutter contre toute utilisation de matières nucléaires à des fins terroristes en mettant à profit les percées technologiques résultant de la mondialisation. Elle devrait à terme inciter les pays y associés à déceler et éliminer les activités illicites, à répondre à d'éventuels actes de terrorisme nucléaire et en atténuer autant que possible les conséquences, ainsi qu'à promouvoir la coopération dans la mise au point de nouvelles techniques de lutte contre ce fléau.

L'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire s'inscrit dans la logique qui a toujours prévalu dans la politique de mon pays dans ce domaine, à savoir la stricte conformité avec le droit international et le respect des règles établies par l'ONU et particulièrement les conventions internationales et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité,

(M. Loulichki, Maroc)

les engagements souscrits de plein gré et, enfin, le droit d'accéder aux utilisations pacifiques des techniques nucléaires. Les efforts individuels et collectifs des membres de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme international ne pourront toutefois atteindre pleinement leurs objectifs que s'ils dépassent le cadre strictement sécuritaire et s'intègrent dans une démarche résolument mondiale et multidimensionnelle, s'attaquant aux causes profondes de ce phénomène à travers le règlement des conflits régionaux et internationaux, la lutte contre les injustices, les frustrations et la misère, l'instauration d'un partenariat solidaire et engagé en faveur du développement durable, la promotion du dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations, ainsi que l'encouragement des efforts endogènes pour la consolidation de l'état de droit et la démocratie, y compris la protection et la promotion des droits de l'homme, cela va de soi.

C'est à ce prix que la paix, la sécurité et la stabilité internationales seront non seulement préservées mais également renforcées, et c'est dans ce sens que le Royaume du Maroc a entrepris, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, d'asseoir une politique régionale de dialogue et de partenariat et de contribuer positivement aux efforts de la communauté internationale en vue d'instaurer un monde où nous-mêmes et les générations à venir pourrions tous nous sentir en sécurité.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne, M. Khalil Bitar.

M. BITAR (République arabe syrienne) (parle en arabe): Madame la Présidente, je veux d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et vous assurer de la pleine coopération de notre délégation, qui accédera aussi à la présidence de la Conférence pendant la session de 2007.

Notre délégation souhaite faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis de nombreuses années et lui permettre de jouer son rôle d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement et, partant, de s'attaquer aux menaces très réelles qui planent sur la paix et la sécurité internationales. Dans cet esprit, elle tient à réaffirmer ce qui suit. Premièrement, il est nécessaire d'adopter un programme de travail complet et équilibré qui supposerait l'établissement d'organes subsidiaires chargés de mener des négociations sur les quatre questions fondamentales qui sont inscrites à notre ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que les garanties de sécurité négatives.

Deuxièmement, il faut absolument admettre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la qualité de membre de la Conférence, puisque cette dernière traite de questions qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale.

Troisièmement, il faut renforcer la participation de la société civile aux travaux de la Conférence. Les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du désarmement devraient pouvoir faire des interventions à la Conférence. Dans un premier temps, nous nous réjouissons à la perspective de voir se concrétiser le consensus intervenu à la session

(M. Bitar, République arabe syrienne)

de 2006 quant à l'idée de permettre à un représentant d'ONG de s'adresser directement à l'instance à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Pendant les jours à venir, la Conférence discutera des questions du désarmement nucléaire et de la prévention de la guerre nucléaire. Ce débat aura lieu alors qu'il a été impossible de parvenir, à la septième Conférence d'examen du TNP ou au Sommet mondial, à un accord sur des mesures ou des engagements axés sur la réalisation du désarmement, en particulier nucléaire. Par conséquent, le désarmement nucléaire étant l'une des premières priorités, nous voudrions rappeler un certain nombre de faits.

Premièrement, à sa toute première session, en janvier 1946, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1 (1), portant création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. L'Assemblée générale a prié cette commission de faire des propositions concrètes en vue de l'élimination des armes atomiques et de toutes autres armes de destruction massive. Or, dans l'intervalle, les arsenaux nucléaires n'ont fait que croître, les armes nucléaires et le degré de leur perfectionnement ayant été multipliés par mille.

Deuxièmement, ainsi qu'elle le dit dans le préambule de sa résolution 61/83, qu'elle a adoptée le 6 décembre 2006, concernant la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, l'Assemblée générale se dit consciente que «la persistance des armes nucléaires fait peser une menace sur l'humanité tout entière», que «leur emploi aurait des conséquences catastrophiques pour toutes les formes de vie sur Terre» et que «la seule protection contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète des armes nucléaires et la certitude qu'il n'en sera plus jamais fabriqué».

Troisièmement, l'Assemblée générale a adopté à sa soixante et unième session la résolution 61/97, relative à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, dans laquelle elle a demandé à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Il est temps que la Conférence du désarmement établisse un organe subsidiaire, au titre du point 2 de son ordre du jour, en vue de négocier une telle convention.

Eu égard à ce qui précède, nous tenons à exprimer nos vives inquiétudes au sujet des questions suivantes. Premièrement, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas honoré leurs engagements et ne se sont pas conformés aux résolutions de l'Assemblée générale ni à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en engageant des négociations en vue de l'élimination complète des armes nucléaires sous un contrôle international transparent et efficace.

Deuxièmement, des doctrines militaires continuent d'être défendues, qui sont axées sur l'emploi ou la menace éventuels des armes nucléaires par certains États qui en sont dotés.

Troisièmement, certains États dotés d'armes nucléaires continuent à compléter leurs arsenaux et à perfectionner leurs armes, en mettant au point des armes nucléaires tactiques et

(M. Bitar, République arabe syrienne)

en menaçant de les employer, ce qui constitue une violation grave des engagements et obligations contractés en vertu du droit international et du droit international humanitaire.

Quatrièmement, certains États ont employé dans les Balkans, en Iraq et au Liban des munitions contenant de l'uranium appauvri. Des informations récentes sont venues apporter la preuve qu'Israël avait employé de l'uranium enrichi pendant la guerre qu'il a livrée au Liban à l'été 2006.

Cinquièmement, certains États axent tous leurs efforts sur la non-prolifération, d'une manière très sélective, et pratiquent une politique des «deux poids, deux mesures» qui revient à dénier le droit inaliénable de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'absence de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient, du fait de l'occupation continue, par Israël, de territoires arabes en Syrie, au Liban et en Palestine, et du rejet, par Israël, de l'initiative de paix arabe, devrait inciter la communauté internationale à prendre des mesures sans plus attendre en vue de débarrasser cette région de toutes armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

À la Conférence d'examen du TNP de 1995, les États parties au Traité sont convenus de proroger ce dernier pour une durée indéfinie en échange de l'adoption d'une résolution visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Pendant la période qui a séparé les Conférences d'examen de 1995 et de 2000, les États arabes qui n'étaient pas parties au TNP ont adhéré au Traité, et la Conférence d'examen de 2000 s'est félicitée de l'adhésion de tous les États arabes au Traité, en engageant Israël, seul État du Moyen-Orient qui n'y avait pas encore adhéré, à le faire et à soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

À cet égard, nous voulons rappeler que, en 2006, pour la vingt-septième année consécutive, l'Assemblée générale a adopté une résolution – la dernière en date étant la résolution 61/56 – dans laquelle elle appelait à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. L'Assemblée générale a également adopté systématiquement une résolution relative au risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, qui a toujours été appuyée par la majorité écrasante des États. En outre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/103, dans laquelle elle notait qu'Israël demeurait le seul État du Moyen-Orient à n'être pas encore partie au TNP et réaffirmait qu'il importait qu'Israël adhère à ce traité et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA.

Israël, cependant, persiste dans son refus de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence, malgré la grave menace que ces installations présentent pour la sécurité des États de la région. Allant ouvertement contre les vœux, les valeurs et les principes juridiques de la communauté internationale, Israël a, de propos délibéré, enterré des déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé.

Le fait que, de l'aveu du Premier Ministre israélien, Israël possède des armes nucléaires aggrave encore nos inquiétudes, en raison de la menace que ces armes font peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous engageons donc la Conférence à prêter à cette question l'attention qu'elle mérite et invitons tous les États à cesser de fournir à Israël des

(M. Bitar, République arabe syrienne)

moyens technologiques nucléaires et à exercer sur le pays des pressions afin qu'il adhère au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA, tout manquement aux obligations qu'il accepterait ainsi pouvant faire l'objet de sanctions internationales conformément au droit international.

La République arabe syrienne s'est employée, dans le cadre de la Ligue des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies, à débarrasser le Moyen-Orient de toutes armes de destruction massive et au premier chef des armes nucléaires. À cet égard, elle tient à rappeler les multiples initiatives qu'ont prises les États arabes, la plus récente étant celle qu'elle a elle-même présentée au Conseil de sécurité au nom du groupe arabe en décembre 2003, sous la forme d'un projet de résolution visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires. Ce projet de résolution, dont le Conseil de sécurité reste saisi, n'a pas été adopté tout simplement parce que certains membres du Conseil s'y sont opposés pour des raisons politiques qui n'ont rien à voir avec la protection de la paix et de la sécurité internationales. Nous saisissons cette occasion pour engager les États considérés à revenir sur leur position et à appuyer cette initiative, ce qui marquerait un progrès majeur dans la voie de la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Bernard Brasack, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Madame la Présidente, je vous remercie vivement de me laisser de nouveau prendre la parole à la présente séance. J'évoquerai cette fois la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne.

Je veux d'emblée féliciter l'Ambassadeur de Norvège, M. Strømme, et l'Ambassadeur d'Italie, M. Trezza, de leur désignation aux postes de coordonnateur au titre des points 1 et 2 de notre ordre du jour, respectivement. L'Union tient à vous assurer, Madame la Présidente, ainsi que tous les coordonnateurs, de son plein appui aux efforts que vous déploierez pour guider et conduire nos travaux.

La Conférence du désarmement débat depuis longtemps de la question d'un traité qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ces délibérations s'étant tout particulièrement intensifiées au cours des débats structurés et ciblés de l'année dernière.

L'Union européenne continue d'accorder clairement la priorité à la négociation d'un tel traité à la Conférence du désarmement, car elle y voit un moyen de renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et, partant, de mieux assurer la sécurité internationale, comme elle l'a fait savoir à la Conférence du désarmement le 30 mars 2006 et le 26 mai 2006, ainsi qu'à la Première Commission, le 10 octobre 2006, lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela ressort clairement, en outre, de la Position

(M. Brasack, Allemagne)

commune adoptée par l'UE, qui a été exposée à la Conférence d'examen du TNP le 25 avril 2005, Position que l'Union européenne maintient.

L'Union européenne est convaincue que, en interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, un tel traité renforcerait le régime international de non-prolifération nucléaire et constituerait un progrès significatif des efforts faits en vue du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. En toute bonne logique, c'est là l'instrument multilatéral de non-prolifération et de désarmement nucléaires dont la négociation s'impose à présent à titre prioritaire. Un tel traité aurait des effets bénéfiques au-delà de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, puisque, entre autres, il réduirait les risques de vol ou de détournement au profit de groupes ou d'activités terroristes. Cette considération est toujours plus pertinente eu égard à la situation actuelle sur le plan de la sécurité.

L'Union européenne souhaiterait que des négociations sur un tel traité soient rapidement ouvertes. Dans l'intervalle, toutefois, les États membres de la Conférence ont la possibilité d'examiner certaines des questions qui, inévitablement, vont les intéresser au plus haut point. Cela les aiderait à préparer les négociations que l'Union européenne appelle de ses vœux.

L'Union européenne souscrit à l'aperçu de la question, tel que l'a proposé le Coordonnateur. Elle-même et ses États membres participeront activement aux travaux. Nous mesurons que les vues des membres de la Conférence pourraient diverger sur certaines questions particulières, mais tenons néanmoins à ce que toutes les questions pertinentes soient abordées, ce que nous devrions faire ouvertement, d'une manière constructive et en étant conscients comme il se doit des réalités.

Outre les points proposés par le Coordonnateur dans son aperçu, nous voudrions suggérer que soient traitées les questions suivantes: examen et amendements, conditions dont serait assortie la signature du traité, et dispositions à prendre concernant l'adhésion après l'entrée en vigueur de l'instrument.

Nous trouvons encourageante la nouvelle impulsion qui a été donnée l'année dernière dans le cadre de la Conférence à l'idée d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et lançons un appel à toutes les parties afin qu'elles concrétisent cette idée. Nous notons avec satisfaction le fait que les États-Unis ont soutenu cette impulsion en présentant un projet de traité et un projet de mandat. Y ont aussi contribué l'année dernière, la participation active des délégations au débat structuré axé sur un tel traité, la présence d'experts, la présentation de documents et la participation de l'AIEA. Il faut tirer parti de ces acquis.

Il nous incombe de renforcer encore ce mouvement, en nous servant du cadre d'organisation de nos travaux proposé par les six Présidents de la présente session, en vue de parvenir au plus vite à un accord sur un mandat de négociation.

En outre, l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et, partant, une reprise des travaux de fond à la Conférence du désarmement seraient une indication claire que la Conférence est prête à remplir de nouveau sa fonction

(M. Brasack, Allemagne)

d'instance multilatérale unique dont dispose la communauté internationale pour des négociations sur le désarmement. Il importe d'autant plus de disposer d'une instance qui fonctionne que nous nous heurtons aujourd'hui à d'épineux problèmes en matière de sécurité. De plus, l'ouverture de négociations sur un tel traité aurait un impact positif non négligeable sur le prochain cycle d'examen du TNP, qui commencera à la fin du mois d'avril à Vienne, avec la première réunion du Comité préparatoire.

L'Union européenne continue d'appeler de ses vœux la négociation immédiate et la conclusion rapide d'un traité non discriminatoire et universellement applicable, qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans conditions préalables, eu égard au rapport établi par le Coordonnateur spécial et au mandat qui y figure.

L'Union européenne engage tous les États, en attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, à proclamer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. De tels moratoires contribueraient dans une grande mesure à la sécurité régionale et internationale. De plus, ils faciliteraient les négociations sur le traité considéré. Elle félicite les quatre États qui ont déclaré de tels moratoires et exhorte les autres États concernés à les imiter.

L'Union européenne trouve encourageants les efforts actuellement déployés à la Conférence du désarmement, qui devraient aider cette dernière à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de dix ans et qui l'a empêchée de mener des travaux de fond. En toute bonne logique, un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles constitue l'instrument multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires qu'il s'agit de négocier au premier chef, et devrait d'ailleurs être chose faite depuis longtemps.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne de la déclaration qu'il a faite au nom de l'Union européenne. Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte, l'Ambassadeur Sameh Shoukry.

M. SHOUKRY (Égypte) (parle en anglais): Madame la Présidente, c'est pour moi un vif plaisir, alors que je prends pour la première fois la parole devant la Conférence à la présente session, de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de cette instance. Je tiens à vous assurer, ainsi que tous les Présidents de la session de 2007 de la Conférence, que ma délégation vous apportera son plein appui cette année alors que vous entreprendrez la difficile mission qui consiste à relancer des travaux de fond à la Conférence. L'Égypte accueille avec satisfaction l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence, intervenue le 24 janvier, et est résolument prête à prendre une part constructive aux délibérations de l'instance.

Le désarmement nucléaire reste ici la première priorité pour l'Égypte. L'Égypte en a fait une pièce maîtresse de sa politique étrangère et y a consacré systématiquement une part considérable de ses énergies et de ses engagements, car elle est fermement convaincue depuis longtemps que les armes nucléaires, avec tout le pouvoir destructeur qu'elles possèdent, ne peuvent que terroriser et intimider les pays, sans jamais renforcer la confiance à l'échelon régional ni la paix internationale. Alors que la communauté internationale se heurte à de graves

(M. Shoukri, Égypte)

problèmes sur le plan de la sécurité, il devient toujours plus urgent d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement nucléaire. Pour cette raison, nous sommes fermement convaincus que le désarmement nucléaire doit rester au premier plan des préoccupations et des travaux de la Conférence à la présente session.

L'Égypte juge extrêmement regrettable le manque actuel de progrès réels dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vertu duquel les parties au TNP se sont engagées à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Elle déplore le fait que, trente-neuf ans après l'ouverture du TNP à la signature des États, les arsenaux nucléaires restent suffisamment importants pour pouvoir annihiler la planète. Parallèlement, les États dotés d'armes nucléaires continuent de défendre leur doctrine de la dissuasion nucléaire et n'ont donc pas réellement l'intention d'œuvrer à un désarmement nucléaire complet. La limitation des armements et les efforts bilatéraux, sur lesquels on a beaucoup mis l'accent à une époque et qui ont alors été salués comme un progrès, ne sauraient se substituer à l'exécution des engagements pris au titre de l'article VI. C'est d'autant plus le cas que les États dotés d'armes nucléaires continuent, à l'évidence, de se montrer peu enclins à réduire sensiblement leurs arsenaux nucléaires et à progresser ainsi dans la réalisation de l'objectif général de l'élimination complète de ces armes et, partant, de la renonciation au moyen de guerre le plus meurtrier qui existe au monde. Leur inaction à cet égard ne peut que favoriser une attitude générale de mépris des principes qui sont à la base du TNP. Encore une fois, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à aller réellement et immédiatement de l'avant dans l'exécution des obligations qu'ils ont contractées au titre de l'article VI du TNP, et à apporter ainsi une contribution constructive au renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. En outre, nous apportons de nouveau notre appui aux propositions avancées par le Groupe des 21 dans les documents CD/1570 et CD/1571, concernant un programme de travail ainsi qu'un projet de décision et un projet de mandat d'un comité spécial qui serait établi au titre du point 1 de l'ordre du jour et chargé d'ouvrir des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Ces trois pièces maîtresses – le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – fondent solidement le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons impérativement agir collectivement en vue d'en défendre les principes et d'œuvrer à la réalisation de ses nobles objectifs, tout particulièrement alors que des efforts sont faits pour en entamer peu à peu l'autorité. À l'évidence, le TNP est sapé non seulement par ceux qui refusent systématiquement d'y adhérer, mais aussi par les États parties au Traité qui n'en respectent pas les dispositions ou tout simplement n'œuvrent pas avec fermeté à son universalisation. Par conséquent, nous exhortons tous les États parties à ne ménager aucun effort en vue de parvenir à l'universalité du TNP et engageons vivement les États qui n'y sont pas parties à y adhérer rapidement et sans conditions, en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires. L'universalité du TNP offre la seule garantie de la préservation du régime de non-prolifération nucléaire.

Qui plus est, nous percevons les répercussions qu'ont les tentatives faites par certains États parties au TNP pour s'écarter des engagements convenus lors des précédentes conférences

(M. Shoukri, Égypte)

d'examen du Traité, en particulier ceux qui ont été pris aux conférences de 1995 et de 2000. Nous constatons avec déception et regrettons que les promesses faites à ces deux conférences soient à ce point négligées et avons la conviction que le mépris persistant des engagements pris précédemment ne peut qu'avoir des conséquences désastreuses.

La Conférence d'examen de 2000 a marqué un jalon important dans les efforts que nous déployons en vue du désarmement nucléaire. Par les 13 mesures concrètes à prendre en vue de mettre en œuvre l'article VI du TNP, qui sont énoncées dans le document final de cette conférence, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en vue d'un désarmement nucléaire, les États parties au TNP ont pris des engagements concrets en vue d'assurer la réalisation effective des objectifs du Traité. Nous tenons à réaffirmer que les 13 mesures concrètes revêtent une importance centrale car elles tracent, à notre sens, un plan par étapes approuvé à l'échelon international en vue de l'exécution des obligations en matière de désarmement nucléaire. Nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent effectivement les mesures qu'ils ont eux-mêmes approuvées à la Conférence d'examen de 2000. En manquant à cela, ils feraient montre d'un mépris du processus d'examen du Traité et des obligations contractées en vertu de ce dernier.

Il est regrettable, en outre, que certains États persistent à négliger de propos délibéré le fait d'importance critique que la décision de 1995 relative à la prorogation de TNP pour une durée indéfinie était indissociablement liée aux autres décisions et à la résolution qui ont été adoptées à la même conférence d'examen, ces dernières facilitant l'adoption de la première par consensus. Douze ans après cette prorogation historique, les États sont encore loin d'avoir traduit dans les faits les engagements qu'ils ont pris à l'époque. Nous devons nous efforcer de bonne foi de redresser cette situation avant que ses répercussions ne contribuent encore à l'affaiblissement de l'autorité du Traité et de son utilité.

À cet égard, l'Égypte a accordé une grande importance à la résolution sur le Moyen-Orient dont les trois Dépositaires se sont portés coauteurs et qui a été adoptée par consensus en 1995. Cette résolution atteste que la situation dans la région considérée mérite une attention toute particulière. Or, après l'adoption de la résolution considérée, les membres de la communauté internationale et surtout les États auxquels il incombe tout particulièrement d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'ont pas déployé activement des efforts probants et mesurables en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Israël, premier pays de la région à se lancer dans un programme nucléaire marqué par une volonté d'attaquer, en reste aussi le seul à refuser de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à rejeter toute idée d'inspection internationale de ses installations nucléaires et à refuser de soumettre ces dernières à des garanties intégrales de l'AIEA. La communauté internationale doit impérativement comprendre que le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires et sa capacité déclarée en matière d'armement nucléaire mettent directement en cause et menacent l'autorité du Traité et du régime de non-prolifération nucléaire qu'il établit. Elle doit contrer cette menace avec la même énergie et la même volonté résolue qu'elle a su trouver face à d'autres menaces et, ainsi, renoncer aux politiques sélectives et discriminatoires qu'on lui impute à juste titre.

(M. Shoukri, Égypte)

L'Égypte ne souscrira pas à l'idée fallacieuse, défendue par Israël et ses rares partisans, que la paix et la stabilité au Moyen-Orient sont un préalable indispensable au règlement de la question d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Une telle idée ne peut que justifier la prolifération chaque fois qu'apparaissent des tensions internationales et des conflits. La capacité nucléaire d'Israël n'a pas permis au pays de régler ses problèmes épineux en matière de sécurité – elle ne peut que servir à déclencher une course aux armements au Moyen-Orient et aggraver les risques de prolifération nucléaire.

Nous voulons assurer les États parties au TNP que, dès que commencera le nouveau cycle d'examen du Traité, à la fin avril 2007 à Vienne, l'Égypte s'efforcera sans relâche de maintenir et de faire exécuter les engagements pris précédemment, en particulier aux Conférences de 1995 et de 2000. Il importe au plus haut point que la Conférence d'examen de 2010 repose sur les acquis enregistrés, les développe et ne s'en écarte pas. Nous devons continuer d'être guidés par la conviction que ces engagements nous offrent un solide plan par étapes en vue du renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'appui et l'assistance que nous apporterons aux autres dans la réalisation de ce qui les intéresse dépendront dans une large mesure du soutien et de la compréhension qu'ils sauront nous apporter à leur tour, dans une mesure égale, aux fins de la réalisation de ce vers quoi nous tendons nos efforts.

Je conclurai en exprimant l'espoir sincère que, à la présente session, la Conférence du désarmement sera prête à assumer les responsabilités qui lui incombent, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, et à prendre des mesures concrètes en vue de la réalisation de l'un de ses objectifs principaux, à savoir le désarmement nucléaire. La situation mondiale est aujourd'hui instable et même explosive, aussi est-il plus urgent que jamais d'éradiquer ces armes destructrices. Encore une fois, la délégation égyptienne ne ménagera aucun effort afin de soutenir toute tentative réelle qui serait faite pour réaliser cet objectif.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la représentante du Pakistan, M^{me} Tehmina Janjua.

M^{me}JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Madame la Présidente, c'est avec un vif plaisir que je viens vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous devons la célérité avec laquelle ont commencé les travaux de la Conférence cette année aux plans méticuleux que vous avez dressés de concert avec les autres membres de votre délégation et les autres Présidents de la session.

Nous nous réjouissons à la perspective des débats intenses qui auront lieu au cours des prochaines semaines, sous la houlette des Coordonnateurs désignés par les six Présidents. Nous avons l'espoir que ces débats nous aideront à parvenir à un consensus sur un programme de travail de la Conférence.

Nous avons en outre l'espoir que les délégations prêteront au premier point de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, qui doit être examiné aujourd'hui lors d'un débat informel, autant d'intérêt qu'aux autres points qui seront examinés ultérieurement. Après tout, nous nous trouvons ici à la Conférence du désarmement, qui a été conçue pour œuvrer

(M^{me} Janjua, Pakistan)

au désarmement, éviter la guerre nucléaire et s'efforcer de trouver des mesures qui garantissent la sécurité de tous les peuples.

La question du désarmement nucléaire a été longuement débattue à la Conférence et dans le cadre du TNP, et elle a aussi fait l'objet d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Le très large débat sur le désarmement nucléaire qui a eu lieu à la Conférence l'année dernière a suscité un certain nombre de propositions nouvelles. Le préambule du TNP et son article VI reflètent l'engagement de la communauté internationale de prendre des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire et de poursuivre de bonne foi des négociations à cette fin. Le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace – voilà l'objectif tel qu'il est énoncé dans le TNP. Le désarmement nucléaire doit donc rester une question prioritaire pour la Conférence.

Des progrès ont certes été accomplis dans la voie du désarmement nucléaire, mais des inquiétudes demeurent. En effet, trop d'États ont l'impression que, avec la prorogation du TNP pour une durée indéfinie, la plupart des États dotés d'armes nucléaires croient avoir acquis à jamais le droit de conserver des armes nucléaires; il subsiste toujours un trop grand nombre d'armes nucléaires, dont la plus grosse partie se trouve entre les mains d'une poignée de pays; des dispositifs nouveaux et perfectionnés sont mis au point ou essayés; enfin, l'accent qui est mis toujours plus sur les armes nucléaires dans les doctrines de sécurité est contraire à la logique d'un désarmement.

Le Groupe des 21 a exprimé ses vues dans les documents CD/1570 et CD/1571, dans lesquels il propose, dans la perspective du désarmement nucléaire, une marche à suivre en vue de l'ouverture de négociations sur un programme par étapes d'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. Il conviendrait que la Conférence réexamine sérieusement cette proposition.

Dans ce contexte, il conviendra de tenir compte des considérations suivantes, qui sont d'ordre politique et sécuritaire: il faut œuvrer simultanément, et non pas consécutivement, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire, et il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires prennent, suivant un calendrier raisonnable, des mesures réelles en vue de rétablir comme il se doit l'équilibre entre désarmement et non-prolifération.

La notion de «suprématie nucléaire» ou la place prééminente donnée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ont entraîné une réaction en chaîne déstabilisatrice et une course aux armements classiques sur les plans mondial et régional. De telles idées et leur concrétisation accroissent le risque d'un emploi accidentel, intentionnel ou sans autorisation des armes nucléaires.

La discrimination et la répartition asymétrique des armes de destruction massive ont pour effet de saper la non-prolifération et la stabilité régionale et mondiale. Dans notre région, la parité est la garantie d'une modération des États sur le plan stratégique et d'une stabilité régionale.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Le risque de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive pourrait être contré efficacement par des mesures de coopération collective et plus précisément par un désarmement général et complet.

La coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire doit continuer de bénéficier d'un appui international à des conditions convenues à l'échelle mondiale. C'était là une partie du «marché» conclu dans le cadre du TNP.

Il serait temps aujourd'hui que ces points soient examinés par un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le Pakistan est devenu un État doté d'armes nucléaires, non par choix, mais en raison de faits nouveaux intervenus dans la région. Il a pris la décision difficile de s'en doter dans l'intérêt de la stabilité stratégique régionale. Nous restons attachés aux principes d'une non-prolifération nucléaire et d'un désarmement nucléaire général et complet.

Nous attendons avec impatience les débats qui auront lieu cet après-midi et au courant de la semaine, sous la direction de l'Ambassadeur de Norvège, M. Wegger Strømmen. Nous avons toute confiance dans sa volonté et sa capacité d'en tirer des idées et suggestions concrètes en vue des travaux ultérieurs sur la question du désarmement nucléaire.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la représentante du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant du Pérou, M. Beleván.

M. BELEVÁN (Pérou) (parle en espagnol): Madame la Présidente, comme je prends pour la première fois la parole sous votre direction, permettez-moi de commencer par vous dire que la délégation péruvienne apprécie et appuie les efforts que vous avez entrepris, de concert avec les autres Présidents de la session de 2007 de la Conférence, pour faire en sorte que cette dernière avance encore dans la voie de l'adoption d'un programme de travail. La délégation péruvienne tient aussi à exprimer de nouveau ses inquiétudes au sujet de l'incapacité de la Conférence de parvenir à un accord qui lui permettrait de surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte depuis une dizaine d'années et adopter un programme de travail. Nous constatons que, par le calendrier des activités qu'ils ont proposé pour 2007 et qui a été accepté par tous les membres de la Conférence, les six Présidents ont cherché à repérer clairement les questions qui se prêteraient sous peu à des travaux plus intenses axés sur des objectifs plus clairs. Le Pérou s'attachera à contribuer, sans soulever d'objection sur le plan de la procédure, à l'élaboration d'un accord qui permettrait à la Conférence de reprendre des travaux de fond. À cet égard, les Coordonnateurs ont un rôle indispensable à jouer, puisqu'ils seront appelés à repérer les domaines dans lesquels nous pourrions aller au-delà de simples consultations ou échanges de données d'information. J'aimerais donc, Madame la Présidente, féliciter par votre entremise les Ambassadeurs de Norvège, d'Italie, du Canada, du Brésil, de Bulgarie, d'Indonésie et du Royaume-Uni d'avoir été désignés pour les tâches à eux confiées par les six Présidents. Qu'ils soient assurés de pouvoir compter sur l'appui de la délégation péruvienne. À cet égard, il convient de noter que, à l'issue des travaux que nous mènerons au cours de la première partie de la session de 2007, chaque question devrait être évaluée sous sa perspective propre, compte étant tenu des propositions concrètes qui auraient été présentées au moment de son examen.

(M. Beleván, Pérou)

À cette occasion, et puisque nous assistons aujourd'hui à la seule séance plénière officielle de la semaine, la délégation péruvienne tient à faire un certain nombre d'observations générales sur les deux questions centrales des séances informelles qu'il est prévu de tenir au cours des quatre prochains jours, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ainsi que la prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées. De l'avis de la délégation péruvienne, comme de bien d'autres membres de la Conférence, il faut avancer dans la voie du désarmement nucléaire, qui constitue l'une des questions majeures à examiner, conformément à l'ordre du jour approuvé au début de la présente session. Nous estimons néanmoins qu'une démarche graduelle offre le moyen le plus indiqué de reprendre concrètement des travaux de fond qui nous permettent de parvenir à des solutions réalistes des problèmes que pose l'évolution de la situation internationale en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération, qui sont deux aspects indissociables d'une même question et se renforcent mutuellement. À cet égard, le Traité sur la non-prolifération reste pour le Pérou la pierre angulaire sur laquelle il faut s'appuyer pour éviter la prolifération et réaliser l'objectif du désarmement nucléaire. Nous regrettons vivement que les États parties au Traité ne soient pas parvenus à s'entendre sur un document final à leur dernière conférence d'examen – nous aurions aimé qu'y soient reflétés les débats intéressants qui ont eu lieu lors de cette conférence. Cela dit, nous estimons que l'absence de document final ne remet pas en question l'importance ou l'existence même du Traité. En même temps, nous déplorons la modernisation des arsenaux nucléaires des pays reconnus par cet instrument international comme étant des États dotés d'armes nucléaires, de même que nous rejetons, encore une fois, toute mise au point d'armes de ce type par les autres membres de la communauté internationale. En outre, nous condamnons l'élaboration et le transfert de technologies pour les vecteurs d'armes de destruction massive, sans lesquelles ces derniers ne présenteraient aucun intérêt.

Le Pérou, qui s'est fait l'avocat de la négociation puis de l'adoption du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, est d'avis que la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones de ce type revêtent la plus haute importance. De telles zones offrent la possibilité d'écarter graduellement l'éventualité de l'emploi des armes nucléaires.

Dans un même ordre d'idée, je tiens à réitérer le vœu de mon pays de voir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrer rapidement en vigueur, Traité qui, nous en avons l'espoir, contribuera à la réduction progressive et, en dernière analyse, à l'élimination de toutes les armes nucléaires.

En ce qui concerne le deuxième point inscrit au calendrier des activités tel que convenu, la délégation péruvienne réitère qu'elle est prête à accepter que soit établi un organe subsidiaire de la Conférence afin d'examiner la question importante de la négociation d'un traité sur les matières fissiles, sans conditions préalables – pour autant qu'il soit clairement entendu que tout sujet soulevé par les délégations, de quelque manière de ce soit, sera traité comme il se doit. Tout futur instrument international juridiquement contraignant relatif aux matières fissiles devra nécessairement répondre à l'objectif double du désarmement et de la non-prolifération; il sera ainsi possible de prendre en compte les priorités en matière de sécurité de la communauté internationale tout entière. Nous avons l'espoir que, à l'issue des travaux que nous commencerons cet après-midi, nous serons en mesure de convenir d'un programme de travail.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant du Japon, M. Hiraishi.

M. HIRAISHI (Japon) (parle en anglais): Le Japon, qui est le seul pays à avoir vécu les dévastations provoquées par des attaques nucléaires, attache la plus grande importance au désarmement nucléaire. La position du Gouvernement japonais est clairement reflétée dans son parrainage annuel du projet de résolution des Nations Unies intitulé «Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires», qui a été adopté par 167 pays l'an dernier.

Chacune des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est encouragée, en application de l'article VI du Traité, à prendre de nouvelles mesures conduisant au désarmement nucléaire, y compris des réductions plus radicales de tous les types d'armes nucléaires. À cet égard, le Japon accueille avec satisfaction les progrès constants enregistrés par la Fédération de Russie et les États-Unis, ainsi que les autres États dotés d'armes nucléaires, dans la réalisation de cet objectif. Toutefois, il subsiste dans le monde, selon les estimations, 27 000 armes nucléaires, aussi paraît-il évident qu'il faudra déployer des efforts plus importants et tangibles en vue de réduire le nombre de ces armes. Nous engageons donc instamment tant la Fédération de Russie que les États-Unis à mettre pleinement en œuvre le Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs, ou Traité de Moscou, et à opérer des réductions irréversibles et vérifiables au-delà de ce que prévoit le Traité considéré. Dans cet esprit, nous suivons avec une grande attention les pourparlers bilatéraux entre ces deux pays concernant le Traité sur la réduction des armes stratégiques, ou Traité START. En outre, il importe au plus haut point que les efforts déployés pour réduire le nombre des armes nucléaires soient faits dans la transparence. À cet égard, le Japon s'est félicité des exposés détaillés faits l'an passé à la Conférence par la Fédération de Russie, les États-Unis et d'autres États dotés d'armes nucléaires sur les efforts qu'ils déploient en matière de désarmement nucléaire. Nous avons l'espoir que tous les États dotés d'armes nucléaires présenteront les nouveaux progrès qu'ils auront accomplis dans la voie du désarmement nucléaire au cours des débats qui seront tenus cette année. À cet égard, nous apprécions vivement la déclaration faite à la présente séance par l'Ambassadrice des États-Unis.

Les États dotés d'armes nucléaires devraient également diminuer encore l'état de préparation au combat des systèmes d'armes nucléaires, de manière à promouvoir la stabilité et la sécurité internationales. Il faut absolument diminuer le rôle que jouent les armes nucléaires dans les politiques de sécurité, afin de réduire autant que faire se peut le risque de voir ces armes être un jour employées et de faciliter leur élimination progressive et complète.

Au cours de ces dernières années, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été maintes fois mis sérieusement à mal; il garde néanmoins son importance, en tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Pour que la Conférence d'examen du TNP de 2010 soit couronnée de succès, il importe au plus haut point que la première réunion du Comité préparatoire, qui est prévue pour cette année, soit constructive. Nous voudrions saisir l'occasion de la présente séance de la Conférence du désarmement pour réaffirmer qu'il importe d'universaliser le TNP. Nous engageons vivement les pays qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, sans conditions préalables et sans plus attendre.

(M. Hiraishi, Japon)

Qui plus est, il importe au plus haut point que le Traité d'interdiction complète des essais entre rapidement en vigueur, marquant ainsi un progrès dans la voie de l'élimination complète des armes nucléaires. Les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité devraient le faire au plus vite. Nous appelons de nos vœux le maintien du moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales, en attendant l'entrée en vigueur du Traité. En septembre dernier, le Japon a convoqué à New York, de concert avec l'Australie, le Canada, la Finlande et les Pays-Bas, une réunion des ministres des affaires étrangères des pays défenseurs du Traité. L'approbation, par 70 pays, de la déclaration ministérielle commune adoptée à cette réunion atteste l'appui constant apporté au Traité d'interdiction complète des essais. En outre, en janvier 2007, le Gouvernement japonais a invité la Colombie, qui n'a pas encore ratifié le Traité, à lui dépêcher une délégation de la Commission des affaires étrangères du Sénat colombien, y compris son Président. Pendant cette visite, la délégation colombienne a pu s'entretenir avec des responsables japonais associés au Traité et visiter des installations de surveillance. Cette visite a été très probante, car elle a servi à confirmer la volonté politique de la Colombie de surmonter les problèmes s'opposant à la ratification du Traité. La cinquième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité devant avoir lieu en septembre 2007, le Japon œuvre sans relâche à l'entrée en vigueur rapide du Traité et ne manque jamais une occasion d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'instrument.

Soucieux de promouvoir les efforts de désarmement évoqués ci-dessus, le Japon, de concert avec la communauté internationale, condamne avec énergie l'essai nucléaire annoncé le 9 octobre 2006 par la République populaire démocratique de Corée.

Le Programme de réduction concerté des menaces et le Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes gardent aussi leur importance pour la promotion du désarmement nucléaire, parallèlement à la non-prolifération. Dans le cadre du Partenariat mondial, le Japon a aidé le Gouvernement russe à démanteler un sous-marin nucléaire mis hors service, qui se trouvait dans une base russe d'Extrême-Orient. Le Japon et la Russie ont ensuite signé un accord pour le démantèlement de cinq autres sous-marins.

À ce stade, je voudrais brièvement appeler l'attention sur la question de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Dans le cadre des efforts qu'il consent depuis longtemps en faveur du désarmement nucléaire, le Japon a attaché une grande importance à l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Le pays a entrepris diverses activités en se fondant sur l'étude faite en 2002 sur la question par l'ONU et a, par exemple, publié un manuel portant sur la politique japonaise dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, tenu des séminaires sur la question de l'éducation au désarmement et accueilli des formateurs dans ce domaine, de même que des boursiers du Programme des bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement. Dans le cadre de ce programme, il a invité plus de 620 jeunes diplomates de par le monde à venir au Japon. Nous encourageons chaque pays à poursuivre ses propres efforts en la matière. De plus, le Japon accorde beaucoup de prix à ce que fait la société civile en matière d'éducation au désarmement et à la non-prolifération et il a l'intention de poursuivre son étroite coopération avec la société civile aux fins de la réalisation de leurs activités.

(M. Hiraishi, Japon)

Enfin – je tiens à le souligner de nouveau ici –, la délégation japonaise est convaincue que la première priorité de la Conférence cette année doit être l'ouverture immédiate de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, question qui sera examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour, car c'est à présent la mesure multilatérale de désarmement nucléaire qui est la plus réaliste. Il a été affirmé, tant au sein de la Conférence qu'ailleurs, qu'un traité sur la question qui ne porterait pas sur les stocks existants ne serait qu'une simple mesure de non-prolifération. Afin d'éliminer les armes nucléaires, toutefois, il est absolument nécessaire de mettre fin à leur production et de faire cesser la course aux armements nucléaires. Qui plus est, tandis que le Traité d'interdiction complète des essais empêchera tout nouveau perfectionnement des armes, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles empêchera la fabrication d'armes nucléaires supplémentaires. Par conséquent, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait principalement une mesure de désarmement nucléaire.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Madame la Présidente, la délégation russe a déjà eu l'occasion de vous dire combien elle appréciait le fait que vous guidiez les travaux de la Conférence, aussi saisirai-je cette occasion pour confirmer que nous sommes disposés à collaborer avec vous au succès de nos travaux et à la réalisation des objectifs qui ont été fixés à la Conférence.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour qui est aujourd'hui à l'examen, je tiens à vous assurer, encore une fois, que la Russie reste fidèle aux engagements qu'elle a pris au titre de l'article VI du TNP, aux obligations qu'elle a contractées en vertu d'accords passés avec les États-Unis d'Amérique et à ses propres initiatives unilatérales en matière de désarmement nucléaire. Nous en apportons la preuve dans les faits, et il faut bien reconnaître que, avec la fin de la guerre froide et l'évolution de la nature des relations entre la Russie et les États-Unis, la menace d'une guerre nucléaire a considérablement diminué, tandis que la course aux armements bilatérale est aujourd'hui révolue.

Dans l'ensemble – il faut bien le reconnaître –, le nombre d'armes nucléaires dans le monde diminue chaque année. La représentante des États-Unis, l'Ambassadrice Rocca, a présenté aujourd'hui des chiffres qui décrivent avec précision les mesures de désarmement nucléaire menées conjointement avec la Russie. Je ne reviendrai pas sur des chiffres que tous ici connaissent – nous avons présenté l'an dernier, en effet, quantité de renseignements détaillés sur des mesures de ce type que prenait la Russie. Nous avons l'intention de prendre une part très active aux débats sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire qui seront menés dans le cadre des séances plénières informelles, lors desquelles nous apporterons des renseignements plus détaillés et ferons connaître notre position sur tous les aspects fondamentaux du problème.

Pour l'heure, je me contenterai de l'observation suivante. Nous comprenons tous qu'il existe un lien très direct entre la question de la non-prolifération et celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Un traité qui interdirait

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires constituerait une mesure importante, propre à assurer le respect du régime de non-prolifération. À notre sens, tout traité de cette nature contribuerait au désarmement nucléaire. La Russie n'a pas d'objection à ce que des négociations soient ouvertes à la Conférence du désarmement sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le processus de réduction des armes nucléaires et les perspectives en la matière sont étroitement liés à la mise en œuvre d'accords clefs relatifs à la limitation des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Bien entendu, ces processus subissent les effets de divers aspects de la vie internationale actuelle, y compris l'accroissement du financement des préparatifs militaires dans un certain nombre de pays et l'apparition de nouveaux systèmes d'armes. Il ne fait pas de doute que le déploiement d'armes dans l'espace serait un facteur extrêmement déstabilisateur, y compris du point de vue du désarmement nucléaire. Cela aurait de graves répercussions sur tout le processus de désarmement et de limitation des armements, comme sur la sécurité internationale. La Conférence du désarmement peut empêcher que ce scénario se concrétise en comblant les lacunes du droit international relatif à l'espace qui est actuellement en vigueur grâce à un nouveau traité sur la prévention du déploiement d'armes dans ce milieu, ainsi que de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

On nous dit que la question ne se pose pas puisqu'il n'y a pas d'armes dans l'espace. C'est là une politique à courte vue. On nous avait assuré à l'époque que l'extension de l'OTAN à l'est ne s'accompagnerait pas d'un transfert d'infrastructures militaires dans la région considérée. Il en va tout autrement dans la réalité. La situation est bien loin de correspondre à ce qui avait été annoncé et déclaré.

On voudrait nous convaincre aujourd'hui que le déploiement éventuel de systèmes antimissile et radars dans le cadre d'un système de défense antimissile stratégique dans certains pays d'Europe centrale visera qui l'on voudra, même des terroristes pris individuellement, mais ne sera jamais dirigé contre la Russie. Belles paroles, ma foi.

C'est là une question très sérieuse et force nous est d'en tirer les conclusions appropriées. En ce qui concerne l'intention de déployer des systèmes antimissile stratégiques près des frontières russes, la riposte de la Russie, comme le Président Vladimir Poutine l'a déclaré très récemment, sera asymétrique, mais parfaitement efficace. Bien entendu, nous préfererions de loin éviter d'en arriver là, mais la balle est dans le camp de nos partenaires.

Je tiens à souligner ce qui suit. Nous considérons que l'ère de la guerre froide est révolue et nous avons la conviction que toutes les questions peuvent et doivent être réglées par la négociation et la consultation, compte tenu, bien entendu, des intérêts nationaux de toutes les parties en matière de sécurité. À cet égard, je note que nous sommes entièrement d'accord avec l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Rocca, pour dire que l'objectif de tous les États devrait être de créer des conditions telles qu'aucun pays n'ait besoin de fonder sa sécurité sur les armes nucléaires. Je souscris entièrement à cette idée.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Han Sung Il.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (parle en anglais): Je voudrais revenir brièvement sur ce que vient de dire le représentant du Japon au sujet des essais nucléaires réalisés par mon pays l'an dernier.

La République populaire démocratique de Corée est fermement attachée à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, comme nous l'avons affirmé maintes fois dans le passé.

En ce qui concerne l'essai nucléaire réalisé, mon pays a le droit souverain de posséder l'arme nucléaire. Nous ne sommes pas partie au TNP et, de toute évidence – comme un représentant l'a dit clairement aujourd'hui – ce n'est pas par choix. Nous avons été contraints de dénoncer le TNP et de déclarer que nous avions acquis l'arme nucléaire par l'essai effectué l'an dernier pour contrer la menace croissante d'une attaque nucléaire et militaire préventive, qu'une superpuissance nucléaire faisait planer sur notre pays.

Je tiens à indiquer à l'intention du représentant du Japon que l'arme nucléaire de mon pays n'est pas une menace pour les pays voisins, y compris le Japon. Nous n'avons jamais menacé quiconque. Il s'agit d'un moyen de dissuasion nucléaire censé nous préserver de toute attaque nucléaire et militaire d'une puissance nucléaire contre notre pays à l'avenir.

Je tiens à souligner, encore une fois, que nous ferons tout notre possible pour éliminer toutes les armes nucléaires dans le monde, aussi bien celles que possèdent les superpuissances nucléaires que celles qui se trouvent ailleurs dans le monde.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée pour sa déclaration.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais inviter à présent la Conférence à se prononcer sur une nouvelle demande de participation à ses travaux, reçue d'un État – Madagascar – qui n'est pas membre de l'instance. Cette demande est reproduite dans le document CD/WP.544/Add.3.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter Madagascar à participer à ses travaux, conformément à son règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Pour résumer les faits intervenus depuis l'ouverture de la session de 2007 de la Conférence du désarmement, je constate que nous avons non seulement adopté notre ordre du jour pendant la première semaine de la session, mais encore mis en place le cadre organisationnel qui guidera nos délibérations tout au long de l'année. De plus, nous avons désigné des coordonnateurs qui, sous l'autorité des Présidents de la session de 2007, présideront des séances informelles consacrées aux différents points de l'ordre du jour, suivant le calendrier indicatif des réunions qui a été distribué par le secrétariat à tous les membres de la Conférence.

(La Présidente)

À cet égard, il me semble que nous sommes parvenus à mettre en place les éléments nécessaires à des progrès à la présente session de la Conférence du désarmement. Cela n'aurait pas été possible sans votre coopération à tous, et je tiens à vous exprimer ma gratitude pour votre aide et pour la souplesse dont vous avez fait preuve à ce jour.

Au nom de tous les Présidents de la session de 2007 de la Conférence, j'invite toutes les délégations à participer activement aux séances informelles consacrées aux divers points de l'ordre du jour, qui seront présidées par les coordonnateurs, et d'en tirer tout le parti possible.

Comme vous le savez, la première séance informelle consacrée au point 1 de l'ordre du jour aura lieu cet après-midi à 15 heures et sera présidée par l'Ambassadeur Strømme, tandis que l'Ambassadeur Trezza présidera la première séance informelle consacrée au point 2, qui s'ouvrira le jeudi 8 février 2007 à 10 heures. J'adresse aux Ambassadeurs Strømme et Trezza, ainsi qu'aux autres coordonnateurs, tous mes vœux de succès.

Les progrès qui pourront être enregistrés à la Conférence dépendront des membres de cette dernière. J'encourage donc toutes les délégations à garder l'esprit ouvert et à exploiter au mieux les possibilités qui s'offrent de faire avancer les travaux de la Conférence.

Quant aux séances informelles ultérieures, j'ai été informée par l'Ambassadeur Wibisono que, appelé à d'autres fonctions officielles qui requerront sa présence hors de la Suisse, il ne pourra malheureusement pas présider les séances informelles qui seront consacrées au point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Programme global de désarmement», pendant la deuxième moitié de la cinquième semaine, à savoir les 22 et 23 février 2007. Ces séances informelles seront donc présidées par le Représentant permanent adjoint de l'Indonésie à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Pujo.

La délégation du Royaume-Uni m'informe que M. Kim Howells, Ministre chargé des questions de limitation des armements et de désarmement, viendra à Genève le 22 février 2007. Afin que le Ministre puisse prendre la parole à la Conférence, j'ai demandé au secrétariat de faire le nécessaire pour convoquer une séance plénière officielle à 10 heures précises le jeudi 22 février 2007. La séance informelle consacrée au point 6, qui a été inscrite au calendrier publié dans le document CD/2007/CRP.3, daté du 2 février 2007, aura lieu immédiatement après la séance plénière officielle du 22 février.

En outre, je vous annonce que, des obligations officielles requérant ma présence en Afrique du Sud, je ne serai pas en mesure de présider les travaux de la Conférence pendant la quatrième semaine de la session, à savoir du 12 au 16 février 2007. En application du paragraphe 10 du Règlement intérieur de la Conférence, je serai remplacée par mon adjoint pour les questions de désarmement, M. Johann Kellerman.

Nos travaux en séance plénière officielle sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le mardi 13 février 2007, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 50.
